

# UNION BURUNDAISE DES JOURNALISTES



---

## Rapport sur les violations des droits de journalistes

---

---

## Rapport du Premier Trimestre 2017

**Alex**

**31/03/2017**

Ce rapport traite des violations des journalistes burundais  
durant le premier trimestre 2017

## Introduction

Depuis la destruction des médias indépendants consécutive à la tentative du coup d'état du 13 Mai 2015, de nombreux journalistes se sont réfugiés à l'étranger, fuyant la répression aveugle du régime du président Pierre Nkurunziza. L'hostilité du gouvernement contre ces journalistes est tellement vive qu'ils sont pour la plupart considérés comme des putschistes que le régime peut emprisonner ou tuer. Le donneur d'ordre est sans conteste le Chef de l'Etat lui-même. Au cours d'une séance de travail avec le ministre en charge de l'information, le Directeur Général de la Radio Télévision Nationale du Burundi (RTNB), le Directeur de la Télévision Nationale du Burundi et le Directeur de la Radio nationale du Burundi, Pierre Nkurunziza explique que la crise de 2015 est à 80% le résultat du mauvais travail des médias et que le Burundi s'en sortira à 60% grâce au "bon travail" des médias. Il fait remarquer à ces responsables lors de cette rencontre tenue à la présidence de la République que leur travail dépassait celui en train d'être mené par des Généraux sur le terrain des combats. Il prêchait à des convertis. Car avec 2017, ils sont justement devenus, comme on le verra, de véritables combattants, poussant des journalistes de la RTNB à adopter le ton des politiciens devenus des "loups", donc à hurler comme eux.

Pour les journalistes restés au pays, l'exercice professionnel relève d'un véritable parcours du combattant. Qu'ils soient des médias publics ou privés, ils travaillent dans la peur car tout produit médiatique, même s'il respecte les normes d'un journalisme fiable, peut leur coûter cher. Il suffit qu'il déplaise seulement au pouvoir. Dans le meilleur des cas, c'est l'emprisonnement. Dans le pire, la mort qui est le châtime des ennemis de la nation.

Cette hantise de la mort ou de l'emprisonnement compromet dangereusement le travail des journalistes obligés de taire des actes immondes qui se commettent quotidiennement. Des sujets d'intérêts publics sont devenus tabous. Les disparitions, les emprisonnements abusifs, les tortures ou même les exécutions extra-judiciaires ne sont plus traités dans les médias au Burundi. S'ils le sont, c'est la version officielle qui passe. Des actes qui engloutissent les hommes et femmes de médias dans l'inaction sont légion.

Certains journalistes sont objet de harcèlements au quotidien soit par l'administration, les services de l'ordre ou alors les jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure. Il leur est refusé le droit d'accéder aux sources, ou ils sont contraints de quitter les lieux de reportage sans avoir collecté les données de reportages. C'est l'administration qui donne préalablement aux journalistes l'autorisation de commencer le travail dans l'entité sous sa charge. Aucune disposition de la loi ne lui donne pourtant cette prérogative. Et dans la plupart des cas, c'est le refus. Ou les autorités se rendent sur le terrain avec ces journalistes, histoire de cadrer leur exercice.

Il faut noter que les journalistes des médias indépendants sont les plus particulièrement ciblés, comme l'indiquent ce rapport qui couvre le premier trimestre de l'année 2017. Il retrace les différentes formes de violations des droits des journalistes notamment les humiliations, le refus du droit d'accès aux sources, la censure et l'autocensure... Mais même dans les médias publics, les journalistes sont devenus grincheux.

#### **A. Difficile accès aux sources et sur le terrain**

Les journalistes ne jouissent pas du droit d'accès aux sources, un droit pourtant reconnu par la loi. La loi du 9 mai 2015 régissant la presse au Burundi reconnaît ce droit aux journalistes. Dans son article 10, on lit: "Dans l'exercice de ses activités, le journaliste a le droit d'accéder aux sources d'informations, d'enquêter et de commenter librement sur les faits de la vie publique...". Il suffit de la faire dans le respect des lois, des droits et des libertés d'autrui. Pour des raisons encore inconnues, certains médias privés se voient refuser le droit d'accéder sur le terrain. Or, le terrain, c'est la meilleure des sources. Des exemples corroborent l'entorse à cette disposition de la loi sur la presse au Burundi.

1. Lors de la célébration du 26ème anniversaire de la Charte de l'unité nationale, au mois de février, les journalistes du Groupe de presse Iwacu, Dorine Niyungeko et Eddy Hatungimana n'ont pas pu accéder au monument de l'unité nationale où se déroulaient les cérémonies dans la capitale burundaise, Bujumbura. Au premier barrage en effet, des policiers leur ont demandé de décliner leur identité, et leur ont intimé l'ordre de rebrousser chemin car leur organe de presse n'était pas sur la liste des médias autorisés

à couvrir l'événement. En insistant, ils ont pu franchir ce premier barrage mais au deuxième barrage, ils ont été moins chanceux car des policiers leur ont opposé une fin de non recevoir. Le journaliste de Burundi ECO a subi le même sort. En définitive, seuls les médias d'état et ceux appartenant au CNDD-FDD, parti au pouvoir, à savoir la Radio télévision nationale du Burundi, la Radio scolaire Nderagakura, la Radio Télévision Rema FM, les Journaux Ubumwe et le Renouveau ont été autorisés à couvrir les cérémonies.

2. Dans la même logique, l'administration et les services de sécurité du Président de l'Assemblée Nationale ont refusé aux journalistes de la Voix de l'Amérique, Diane Ndonse et pacifique Cubahiro, d'accéder aux lieux où se célébrait l'anniversaire de la Charte de l'unité dans la province de Bubanza. Ils étaient en train de travailler sur le sujet en rapport avec la faim qui prévaut dans la localité et ont voulu aussi couvrir les cérémonies rehaussées par le Président de l'Assemblée nationale. Ce dernier avait en effet prévu de distribuer des vivres aux habitants. Il se sont entendus dire qu'ils n'étaient pas sur la liste des médias autorisés à couvrir cet événement.

Dans une interview au Groupe de presse Iwacu, le Vice-président du Conseil national de la communication (CNC), Gabriel Bihumugani, a expliqué que si « une autorité publique organise un événement digne d'une couverture médiatique, il est dans son droit de limiter le nombre de journalistes ». Mais là où est le hic, c'est que les médias indépendants sont ciblés et repoussés, et le CNC semble comprendre et légitimer cette exclusion. « S'il y a une information qui doit être diffusée, il faut s'assurer qu'elle passe au moins dans deux organes de presse. Le premier choix est indiscutable. C'est celui de la RTNB. Quant au second, je ne suis pas à même de savoir sur quelle base il faut s'appuyer », a poursuivi Gabriel Bihumugani.

## **B. Ingérence de l'administration dans le travail des journalistes**

La loi autorise les journalistes à se déployer sur le terrain sans aucune autorisation préalable. Si les journalistes informent l'administration par courtoisie, il n'est nulle part stipulé qu'ils doivent demander une autorisation préalable d'une autorité administrative avant de commencer le travail. C'est devenu pourtant une exigence formulée par des autorités administratives.

1. Le 11 janvier, des journalistes du Groupe de Presse Iwacu, Abbas Mbazumutima, Eddy Hatungimana, Rénovat Ndashinze et Joseph Nsabayabandi de la Radio Isanganiro sont allés dans la province Mwaro plus précisément à Makamba où la population venait de découvrir des fosses communes contenant des restes de personnes tuées en 1972. Le chef de zone Makamba leur a interdit l'accès au site pour prendre les images. Il a même voulu dérouter les journalistes en leur disant que rien n'était prévu alors qu'il attendait une délégation de la commission vérité et réconciliation qui devait se rendre sur les lieux ce jour. Heureusement, les journalistes ont persévéré et ont pu finalement faire leur travail.

2. Une journaliste de VOA qui voulait travailler dans le site de Gihanga, sur la route Bujumbura- Cibitoke avait été aussi contrainte de quitter les lieux car le chef de cette zone avait estimé qu'il n'y avait rien à voir dans ce site. Il est étonnant de voir un administratif qui ne connaît rien du métier fixer les critères de l'information à chercher.

3. Le 3 février, le Premier vice-président de la République a organisé une conférence de presse à sa résidence. Les journalistes des médias publics ont présenté leurs cartes et ont été immédiatement autorisés à entrer. De leur côté, les journalistes du journal Ijambo, de BBC et de Juka Africa TV ont été priés d'attendre à l'extérieur et il a fallu de longs palabres des services de la Vice-présidence avant qu'ils ne soient finalement autorisés à entrer. S'il est normal que les services de sécurité et du protocole procèdent à des vérifications d'identité des journalistes, il reste néanmoins gênant pour les journalistes des médias privés et indépendants d'être exclus d'une conférence de presse juste parce que l'on vient uniquement d'un organe privé.

### **C. Les sources d'informations ont peur de parler aux médias**

La répression et la peur qui embrigade tous les burundais gênent le travail des journalistes. Très peu de sources acceptent maintenant de s'exprimer ouvertement par peur de poursuites éventuelles. Les mots « reka ntunkwegere » (arrêtez de me causer des problèmes) sont des mots que les journalistes entendent à longueur de journées depuis le déclenchement de la crise en 2015, mais surtout avec la répression aveugle qui a suivi la tentative

de coup d'état de Mai 2015. Si certains acceptent de parler, ce n'est que sous couvert de l'anonymat même pour des sujets qui ne touchent pas à la politique. Il convient de signaler que cette peur a envahi le commun des mortels comme les autorités. A l'issue d'un café de presse sur le chômage des jeunes organisé mercredi le 29 mars à Bujumbura, des journalistes qui voulaient mener une interview avec le Directeur chargé des métiers (Gahama) qui avait fait une pertinente intervention n'ont pas pu avoir cette opportunité. "Visiblement, ses collègues de la Fonction publique l'ont dissuadé", se sont plaint les journalistes.

Le système de porte-parole des ministères et des institutions est en fait une stratégie de contrôle de la parole qui doit être donnée au public par les institutions. Or, ces porte-parole s'expriment rarement. Or, si la parole ne constitue pas en elle-même la vérité, c'est une condition pour l'atteindre.

Le recours systématique à des sources anonymes décrédibilisent quelque peu le travail du journaliste. Certains abandonnent d'ailleurs certains sujets car ils ne trouvent pas d'interlocuteurs.

#### **D. Harcèlement et intimidation**

Des actes de harcèlement et d'intimidation sont dirigés contre des journalistes qui prennent leur courage à deux mains et se rendent sur le terrain. Des illustrations sont disponibles:

1. La journaliste de VOA, Raissa Liliane Inamahoro et Elsa Kagwiza stagiaire à la même radio, sont allés à Karuzi le 24 janvier pour une série de reportages sur la famine et l'impact des intempéries qui ont touché cette région. Le gouverneur de la province de Karuzi, Carine Mbarushimana, leur a donné deux minutes pour avoir quitté la province et cela sans aucune explication. Elles ont été escortées jusqu'à la sortie de Karuzi par le commissaire des opérations de police sur injonction du commissaire provincial. Ces journalistes ont vécu cet ordre comme une grande humiliation. Pour elles, la gouverneure pouvait à la limite refuser de leur donner sa version des faits mais en tant que Burundais, elles estiment qu'elles ont le droit de circuler dans le pays comme tout citoyen. Comme beaucoup d'autres autorités du pays qui ne veulent que montrer la seule image positive du pays, la gouverneure de Karuzi considère les journalistes comme des ennemis du pays qui ne viennent dans sa province que pour ternir son image.

Il faut noter que la même autorité provinciale s'est déjà montrée même dure avec les journalistes de la RTNB. C'est au cours de ce même trimestre qu'une équipe qui était allée faire des reportages dans la province qu'elle a vu fuir cette autorité parce qu'elle venait de voir ces journalistes à l'entrée de la province. Le conseiller a exigé d'eux l'ordre de mission, les cartes de la RTNB et avant de leur expliquer que la province a instauré des habitudes avant de laisser tout journaliste aller travailler sur le terrain. Autorisation obtenue, les journalistes qui s'entretenaient avec des habitants ont constaté que la gouverneure et son conseiller suivaient de loin ce qu'ils faisaient.

2. Lors des entraînements paramilitaires des jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, les Imbonerakure, dans la province Makamba le samedi 25 février 2017, une trentaine de personnes ont effectué des exercices dans plusieurs localités de la province en scandant des slogans hostiles à l'opposition politique. Deux journalistes de Bonesha et Aigle Sport ont été pris à parti par ces jeunes qui ont tenté de saisir leur matériel. L'article 11 de la loi sur la presse a été violé: "le journaliste a droit, sur le territoire burundais, à la sécurité de sa personne et de son matériel." Un policier leur a simplement dit qu'il fallait avoir une autorisation pour pouvoir travailler.

### **E. Affectation des journalistes suivant des critères politiques**

Ceci s'observe surtout dans les médias publics comme à la Radio télévision nationale du Burundi (RTNB) où certains journalistes ne peuvent pas couvrir les déplacements des hautes autorités du pays ou être affectés à des sujets dont l'orientation de traitement est pensée par un noyau hautement idéologisé. Les journalistes qui couvrent les déplacements du Président de l'assemblée nationale par exemple ou du Président de la république doivent avoir des "profils" de nature à ne pas inquiéter ces hautes autorités. Ils sont donc choisis selon des critères d'appartenance politique ou ethnique. Ce choix est guidé par le souci d'exclusion des professionnels au profit des griots du pouvoir qui n'ont aucun esprit critique. Les reportages sur le dialogue inter-burundais qui ont eu lieu ce trimestre ont été par exemple réalisés par des journalistes bien ciblés pour leur consentement à une organisation qui téléguide les avis des participants. Les éditoriaux faits ce trimestre ont été encore une fois pensés par le comité de direction et réalisés par un groupe bien choisi. Puisque les informations diffusées à la RTNB sont majoritairement

institutionnelles, certains journalistes et techniciens passent des journées entières à attendre qu'ils soient affectés. Ils sont en chômage malin.

La suspicion fait le lit de cette exclusion. Des journalistes, sans être nommés, sont suspectés de collaborer avec les radios en ligne, INZAMBA et HUMURA. Ce mois de mars, ils ont été suspectés d'envoyer des sons des officiels dans ces radios. Des radios dont le travail est jugé de très déstabilisateur de la sécurité de l'Etat et du pays. Pour montrer la hargne que les autorités ont envers ces radios, le Conseil national de la communication a clairement dit lors de la journée mondiale de la radio, qu'il ne pourra jamais plaider en faveur de la réouverture de la Radio Publique africaine. A la télévision nationale, l'envoi des reporters derrière les hautes autorités est géré depuis mi-mars directement par le directeur pour bloquer de prétendues collaborations de certains journalistes avec les radios en question.

#### **F. Atteinte au droit de voyager**

Les journalistes, comme les autres fonctionnaires de l'Etat, ne peuvent pas aller au Rwanda ou y transiter. Si leurs billets d'avion montrent qu'il y aura un tel séjour ou transit, l'ordre de mission n'est pas délivré. Le gouvernement veut, ce faisant, éviter tout contact avec le Rwanda considéré comme l'ennemi du pays.

L'exemple de ce trimestre concerne la journaliste de la RTNB Annck-Ndikumana qui devait aller au Maroc pour une formation. La direction de la RTNB lui a refusé l'autorisation de partir alors qu'elle avait eu tous les papiers de voyage. La raison sous jacente semble être le fait que son billet d'avion devait la faire transiter par le Rwanda.

Bref, tout journaliste qui doit aller au Rwanda doit y aller incognito après avoir demandé un congé.

#### **G. La censure et l'autocensure**

Dans un pays où les journalistes jouissent du droit d'informer, la censure et l'autocensure n'ont pas de mise. Mais la crise a poussé les autorités du pays à être très regardantes dans ce que font les journalistes. Malgré les textes qui les autorisent à travailler en toute liberté, il est devenu difficile pour les journalistes d'exercer leur métier suivant les règles de l'art. Certains ont alors



adopté des mécanismes de survie en traitant des sujets qui ne fâchent pas, occultant ainsi les sujets d'intérêts pour les populations.

La stratégie donc adoptée par les hautes autorités politiques et les responsables qui les représentent à la tête des médias, c'est de diffuser des informations qui échafaudent des prévisions viables pour l'avenir. Demain sera meilleur. Elles refusent aux journalistes de peindre le présent, tel qu'il est: pire. C'est ainsi que les actes de violences dirigés contre les individus ne sont pas traités. Les catastrophes comme la pandémie de la malaria et la famine n'ont pas été correctement traités non plus dans les médias, même pas dans les médias publics.

Le gouvernement veut en fait montrer que les choses marchent bien alors que depuis 2015, le temps s'est arrêté au Burundi et le ciel s'est refermé sur les burundais.

Toute voix dissonante ne passe pas dans les médias. Tous les points de presse organisés ce trimestre par PARCEM par exemple n'ont jamais été couverts par la Télévision nationale. Avant la dernière rencontre tenue à Arusha sous les auspices de l'ancien Président tanzanien William Mkapa, deux interviews du professeur Evariste Ngayimpenda ont été censurées par la direction de la Radio Nationale. A contrario, toutes les déclarations faites par des associations d'une société civile affiliée au pouvoir ont été largement diffusées dans les médias publics même si elles contenaient des insultes à l'égard de l'opposition politique. Comme on l'a dit dans l'introduction, des journalistes surtout de la RTNB ont hurlé avec les loups. Des auditeurs n'ont pas hésité à dire à certains d'entre eux que la RTNB est devenu un outil de haine à l'endroit de personnalités diverses qui ne pouvaient pas malheureusement s'exprimer et se défendre. Il s'agit de la violation de l'article 17 de la loi sur la presse au Burundi qui dispose que: "En respect de l'éthique et de la déontologie de la profession, le journaliste est tenu à ne diffuser que des informations équilibrées...". Sur ce terrain, les médias publics ont travaillé au cours de ce premier trimestre comme des combattants venant à la rescousse du pouvoir en place.

Malheureusement, les médias privés qui devraient faire entendre un autre son de cloche sont en train d'être minés par de sérieux problèmes qui ne seraient pas étrangers à la manipulation politique. En témoigne une lettre du 23 mars

que le personnel de la Radio Isanganiro vient d'adresser à la présidente de l'association Ijambo. Le personnel demande une réunion et la révision de la mesure de résiliation des contrats de Clarine Nkurunziza, Francine Ndiwokubwayo et Pacifique Cubahiro. Leurs dossiers seraient notamment surchargés", un constat non partagé par les 36 signataires de la lettre.

### **Conclusion:**

Le premier trimestre 2017 a terriblement ressemblé aux autres trimestres de l'année 2016. Il a enfreint les règles régissant le métier de journaliste. Le gouvernement et les différentes autorités administratives sont les plus grands violeurs de la loi. Le refus de s'exprimer pour les uns relève de l'incompétence propre à une administration burundaise choisie pour son militantisme et sa capacité de mobilisation contre l'opposition politique. Pour les autres, il s'agit d'agir à huis clos pour que toutes les bêtises commises à l'endroit des citoyens ne soient pas connues du public.

Il est clair que l'unanimité recherchée par la plus haute autorité de l'Etat est cassée par l'existence d'autres canaux d'informations à savoir les réseaux sociaux et les radios en ligne. L'action de ces nouveaux moyens d'informations auxquels s'habituent de plus en plus les Burundais met le bémol sur l'ardeur belliqueuse d'un gouvernement prêt à tout pour s'immortaliser au pouvoir.